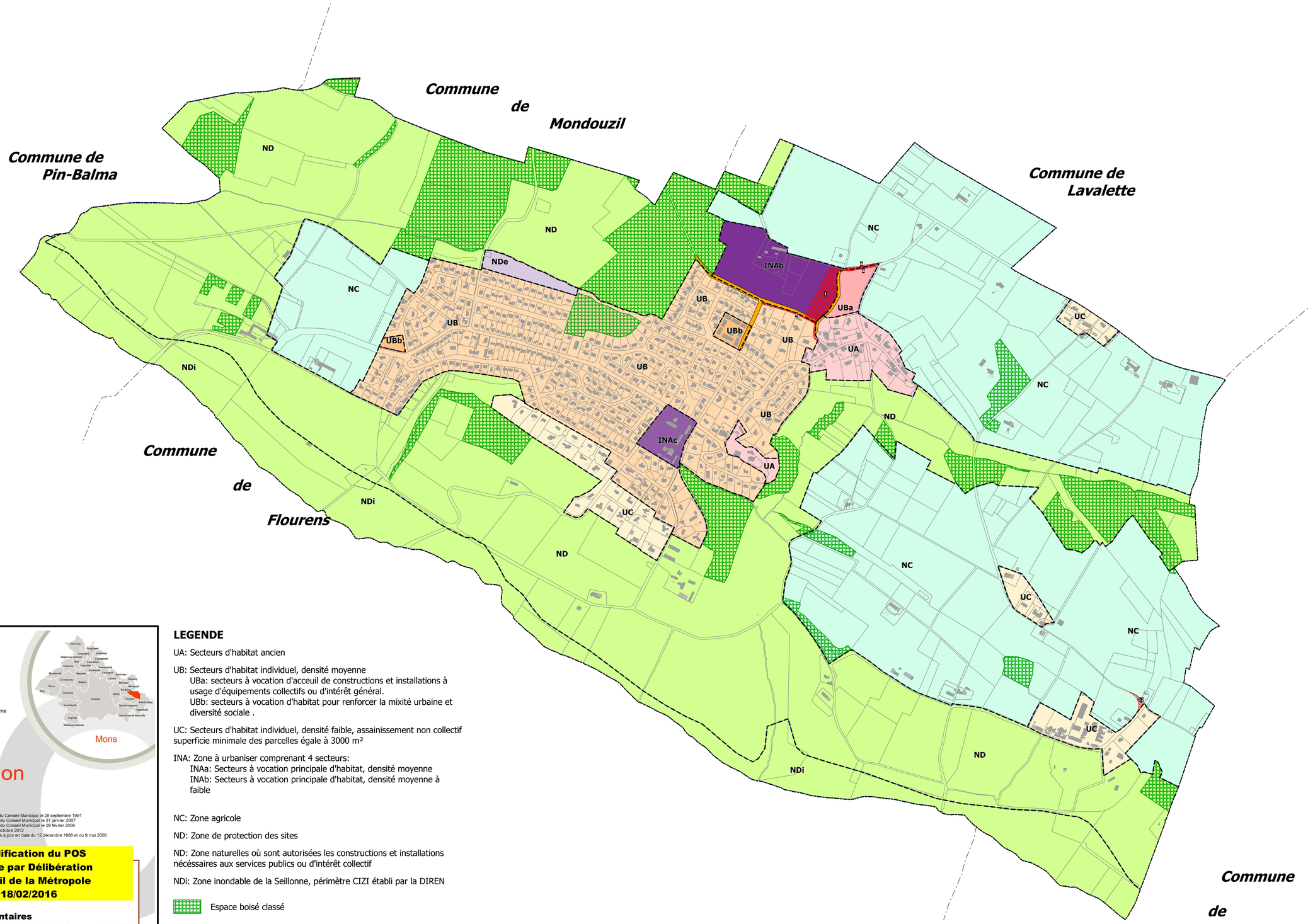



Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Mons

# Plan d'Occupation des Sols

Approuvé par D.C.M. du 05 novembre 1985
- 1ère modification approuvée par Délibération du Conseil Municipal le 28 septembre 1991
- 2ème modification approuvée par Délibération du Conseil Municipal le 31 janvier 2007
- 3ème modification approuvée par Délibération du Conseil Municipal le 29 février 2008
- 4ème modification approuvée par DCC du 11 octobre 2012
- Le POS a fait également l'objet de deux mises à jour en date du 12 décembre 1988 et du 9 mai 2000.

**5ème Modification du POS approuvée par Délibération du Conseil de la Métropole du 18/02/2016**

**4 - Pièces réglementaires**

**4.2. Document Graphique du Règlement (DGR)**

Commune de Mons — aua/T Toulouse aire urbaine — toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

## LEGENDE

UA: Secteurs d'habitat ancien

UB: Secteurs d'habitat individuel, densité moyenne
- UBa: secteurs à vocation d'acceuil de constructions et installations à usage d'équipements collectifs ou d'intérêt général.
- UBb: secteurs à vocation d'habitat pour renforcer la mixité urbaine et diversité sociale .

UC: Secteurs d'habitat individuel, densité faible, assainissement non collectif superficie minimale des parcelles égale à 3000 m²

INA: Zone à urbaniser comprenant 4 secteurs:
- INAa: Secteurs à vocation principale d'habitat, densité moyenne
- INAb: Secteurs à vocation principale d'habitat, densité moyenne à faible

NC: Zone agricole

ND: Zone de protection des sites

ND: Zone naturelles où sont autorisées les constructions et installations nécéssaires aux services publics ou d'intérêt collectif

NDi: Zone inondable de la Seillonne, périmètre CIZI établi par la DIREN

Espace boisé classé

Elément paysager à protéger conformément à l'application de l'article L.123-1-5,III 2° du code de l'Urbanisme : protection des chemins, des fossés et de la végétation qui les bordes (haies,arbres,arbres isolés).

**Fond de plan : Cadastre 2013**

**ECHELLE / 1:5000e**

N